service, à munir de traversins d'une taie ou enveloppe mobile, qui pourra être lavée plus fréquemment que ne l'était jusqu'alors l'enveloppe des traversins. L'expérience de l'emploi des traversins mobiles, faite déjà dans quelques corps, va être généralisée dans toutes les troupes métropolitaines, qui recevront des instructions à cet égard.

— Le premier maître Lucas et le second maître Ranère ont été trouvés, ce matin, à demi asphyxiés par les émanations d'un poêle dans le poste du torpilleur « 293 ». Les deux officiers mariniers, dont l'état est très grave, ont été transportés à l'hôpital maritime.

ETRANGER

— On télégraphie de Lisbonne que le jeune roi Manuel est en ce moment dans un état de santé qui n'est pas sans inspirer quelque inquiétude à son entourage. Les médecins conseillent au roi un long séjour en Suisse, ne voulant pas autrement répondre de sa vie. On dit que les poumons du jeune souverain sont sérieusement atteints.

— Orville Wright, accompagné de sa sœur, s'est embarqué pour l'Europe, à bord du « Kaiser-Wilhelm ». Il va rejoindre en France son frère Wilber.

— M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts est arrivé hier à Tunis, à bord du paquebot « Général-Chanzy ». Il a rendu ce matin visite au bey. Le bey a remis le grand-cordon du Nicham-Iftikar à M. Dujardin-Beaumetz.

— L'empereur Guillaume ne fera pas de croisière au printemps dans la Méditerranée. Le nombre des déplacements de l'empereur sera, d'ailleurs, très limité cette année, conformément aux résolutions d'économie prises par la cour de Berlin.

PAGES LITTÉRAIRES

ARLEQUIN

PAR

Ugy MARIO

I

« De tout cœur, j'accepte votre invitation, ma Tante ; mais je vous préviens que je ne serai pas très élégant. Je n'ai qu'un mauvais arlequin de soie paille, vert et mauve, passablement défraîchi. Vous m'excuserez de ne pas le renouveler, n'est-ce pas ? J'arriverai par le train de six heures, le soir même du grand jour. Puissé-je trouver à votre bal un peu de distraction ! Je m'ennuie partout. J'ai hâte de reprendre mes voyages.

« Veuillez recevoir mes caresses.— Max ».

Après avoir griffonné ces quelques mots sur une carte, Max Peliquer, le jeune et vaillant explorateur, sortit d'un carton le fameux costume.

Pas défraîchi du tout l' « arlequin » mauve paille et vert ! Joli tout plein, avec sa large fraise de mousseline vaporeuse et ses énormes boutons de strass ! Rien ne manquait : ni la batte ornée de rubans, ni le minuscule et ravissant tricorne, ni la perruque poudrée à frimas, ni les fins escarpins dépareillés !

« Parfait ! murmura le jeune homme. Je ne me croyais pas si riche ».

Huit jours après, Max aidait sa tante à faire les honneurs des salons de la préfecture de L... Tout joyeux, il regardait les silhouettes des plus jolies femmes de la ville : marquises, soubrettes, folies, Pierrettes, diablesses, clownesses, turques et ballerines défilaient sous ses yeux ravis. A travers les loups de velours, scintillaient des yeux bleus ou noirs. De belles épaules émergeaient des corsages ; des nuques délicieuses, pâlies par une fine couche de poudre, se montraient. Laiteuses, veloutées ; vraiment c'était superbe et jamais Max n'eût supposé qu'il y eût autant de ravissantes créatures dans une aussi petite cité.

Malgré ses deux ans de voyage aux Indes, le jeune explorateur se souvint qu'il avait été beau danseur et il se jeta éperdument dans le tourbillon.

A la fin de la troisième valse, il eut un éblouissement.

Là, devant lui, gentiment appuyée sur le bras d'un brillant mousquetaire, une Arlequine le regardait : une arlequine, dont les épaules, d'un irréprochable dessin étaient d'une blancheur éclatante, bien qu'elles fussent — à n'en pas douter — sans fard et sans poudre.

Etait-il le jouet d'un rêve ? Non. Ses yeux étaient bien ouverts ; il se sentait gai, dispos. Il ne se trompait pas. Cette Arlequine avait un costume vert, mauve et paille, assorti au sien, à lui, Max Peliquer !...

Il approcha :

« Madame ou Mademoiselle, voulez-vous me faire l'honneur !...

— Au bal masqué on se tutoie, interrompit-elle d'une voix drôle, cambrant sa taille ronde et fine et posant sur sa hanche droite son poing, finement ganté.

— Pardon... J'oubliais. Veux-tu danser ?

— Volontiers. Je suis venue pour ça.

— Je te préviens. Je suis infatigable.

— Peut-être moins que moi. Les valses ne sont jamais assez longues.

— En avant !... »

Saluant le mousquetaire d'un gracieux mouvement de tête et de son éventail pailleté, elle s'élança, vive et légère, au bras de Max.

Cinq minutes plus tard, ils étaient les meilleurs amis du monde.

« Tu dois avoir un visage ravissant...

— Pas mal du tout, dit-on !

— Le verrai-je bientôt ?

— Mais certainement. Il est convenu qu'on se démasque au souper.

— Ah !...

— Tu soupires ?

— Oui. Je me sens tout troublé par ta douce voix, par ton parfum, par...

— Chut !.. pas de flirt », dit-elle... Et, s'échappant des bras de Max, elle se perdit dans la foule des danseurs.

II

Sous le rayonnement des plafonniers de bronze et de cristal, la table somptueusement servie et parée, attendait les convives. La tante de Max Peliquer, Mme de Renouard, n'aimait pas les petites tables qui favorisent parfois trop les intimités, nuisent à la conversation générale et sont souvent l'origine de flirts dangereux.

Max, partout, cherchait son Arlequine. Elle était introuvable.

Peu à peu, les couples se plaçaient. Ne pouvant se résoudre à se caser lui-même sans avoir pour voisine sa nouvelle et séduisante amie, le jeune homme, soudainement inquiet, parcourut les salons vides. Ce fut en vain. Arlequine avait disparu.

« Que cherches-tu, bel Arlequin ? lui demande une voix fraîche et pure.

— Mon Arlequine. L'as-tu rencontrée ?

— Je l'ai bien remarquée avec toi, tout à l'heure. Elle est partie probablement. Puis-je la remplacer ?

— Non.

— Hou !! ! Pas gentil, Arlequin ».

Le cœur serré, Max Peliquer s'approcha de sa tante.

« Pourriez-vous me dire ce qu'est devenue cette charmante Arlequine dont le costume...

— Ressemble étrangement au tien ? Je te renseignerai tout à l'heure. Pour le moment, soupe et tiens-toi tranquille ! »

Souper ! Se tenir tranquille. Impossible ! Les yeux bleus si doux qu'il avait vus à travers les trous en amande du loup de velours, appelaient encore les siens.

Dès que le souper fut fini, Max revint à la charge.

« Ma tante, je vous en supplie ; qu'est-elle devenue ?

— Peste ! Tu t'enflammes vite. Serais-tu amoureux, déjà ?

— Je ne le crois pas. Mais je ne puis me défendre d'une curiosité pleine de sympathie.

— Je t'approuve, mon enfant. Je suis même heureuse de l'intérêt que tu portes à ma jeune amie. Je puis te donner tous les détails que tu désires. Ton Arlequine est la veuve du commandant Maigrey. Elle a vingt-quatre ans, une jolie fortune, elle est adorablement belle, instruite, simple et bonne. J'ai rêvé de te la faire épouser. Seulement...

— Il y a un seulement ?

— Oui. Une petite fille.

— Veuve, cela m'est égal. Mais adopter une petite fille...

— L'enfant est ravissante... et riche.

— N'importe. C'est un obstacle sérieux.

— Mme Maigrey ne t'intéresse donc plus ?

— Beaucoup moins.

— Tant pis, elle était tout heureuse au bal ce soir. Jamais je ne l'avais vue si gaie. Depuis son veuvage, elle s'est totalement retirée du monde et se consacre à son enfant. Mon bal était sa première sortie. C'est à croire qu'une fatalité pèse sur sa vie. Au moment où elle m'avouait qu'elle s'amusait follement, on est venu l'appeler en toute hâte auprès de sa fillette subitement tombée malade.

— Pauvre charmante femme !

— Tu peux la plaindre, car elle le mérite à tous égards, ayant été fort malheureuse avec son vieux mari... Dès demain, j'irai prendre des nouvelles.

— Voulez-vous me permettre de vous accompagner ?

— Très certainement. Je t'en aurais même prié si tu ne m'avais pas déclaré tout à l'heure que Mme Maigrey ne t'intéressait plus.

— Puisqu'elle souffre et qu'elle pleure....

— Bon petit cœur.

— Ne serais-je pas indiscret en me présentant chez elle ?

— Avec moi, non. Et d'ailleurs vous avez dansé ensemble.

— A demain.

— Oui. A demain.

III

Dans la vaste chambre mauve de Mme Maigrey, on a roulé le lit de Marcelle. L'enfant repose sa tête alourdie sur un oreiller brodé. Parfois des mots incohérents sortent de ses lèvres ; elle délire, et elle dit : « Non, non, pas ce pantin, ma maman. Je veux ma maman... » Cela s'explique. Lorsqu'on est venu, hier, appeler la jeune veuve, elle est accourue. Oubliant le bal et son étrange costume, elle s'est précipitée auprès de son enfant.

Et la fillette, déjà dévorée par la fièvre, n'a pas reconnu sa mère...

Alors, avec des gestes brusques, la jeune femme a déchiré sa collerette, arraché sa robe, jeté sa perruque... mais l'enfant ne voit toujours que l'accoutrement grotesque et répète d'une voix changée : « Pas ce pantin, ma Maman !... »

Affreusement pâlie, Mme Maigrey verse des larmes de sang.

Le timbre de l'antichambre retentit. Un instant de silence. Puis Mme de Renouard et son neveu sont introduits. On ne reçoit personne, mais Mme de Renouard est une seconde mère pour la jeune veuve.

Marcelle ouvre les yeux, reconnaît sa vieille amie, lui tend ses deux petites mains brûlantes :

« J'ai vu une grosse poupée habillée de trois couleurs. Elle m'a fait peur, tu sais, dit-elle.

— Cependant, elle était jolie.

— Oui, jolie, mais trop grande. J'en voudrais une pareille, mais pas si grande... plus petite.

— Tu l'auras dès demain, ma mignonne ».

Silencieusement Max contemple l'enfant.

« Méningite », a prononcé le docteur !.. et ce mot évoque aux yeux du jeune homme troublé, l'image d'une immense catastrophe.

Des larmes roulent sur son visage. Sans un mot, il sort..

Une heure après, Mme de Renouard, ne sachant comment expliquer l'inexcusable sortie de son neveu, se décidait à quitter la jeune veuve, quand elle entendit la voix de Max :

« Voici l'Arlequin ! Je l'apporte !... »

La petite eut un cri de joie et serra dans ses bras tremblants la poupée inerte...

« Sois bien sage, Marcelle. Laisse-toi soigner. Quand tu seras guérie, je m'habillerai en Arlequin, moi aussi, pour te faire rire..

— T'as donc un costume de poupée, toi ?...

— Parfaitement, un travesti superbe.

— Tu le mettras demain pour venir me voir ?

— Je te le promets.

— T'es gentil, je veux t'embrasser.

— Chère, chère petite ! »

Mme de Renouard et Max prirent congé de la jeune veuve.

Dans l'auto qui les ramenait à la préfecture, Max dit à sa tante :

« Décidément, je suis épris tout à fait de Mme Maigrey. Je serais heureux si vous vouliez bien demander sa main pour moi.

— L'enfant n'est donc plus un obstacle ?

— Oh ! non ! Elle est si mignonne et douce ! Elle ressemble si étonnamment à sa mère ! C'est pour moi un charme, un attrait de plus. Je rêve de la promener, de la dorloter, de l'avoir sur mes genoux, d'être son père...

— Ce rêve se réalisera, sois-en sûr. Avant notre bal, j'avais sondé ma jolie veuve. Elle m'a paru ne pas vouloir refuser longtemps un second mari... Je lui avais offert son costume d'Arlequine, pour qu'elle pût, sans le vouloir et sans même le savoir, attirer ton attention...

— Comment saviez-vous ?...

— Les couleurs de ton Arlequin ?... Mais par la lettre d'acceptation, mon cher ami !...

— O profondeur de la finesse féminine !

— Oseras-tu t'en plaindre ?

— Non, si Arlequine épouse son Arlequin.

— Elle l'épousera, je te le promets... Quant à la fantaisie de te travestir demain pour ta visite, j'espère que tu la tiens pour folle.

— Non, ma tante. Sous un grand pardessus, un pare-poussière quelconque, mon costume disparaîtra facilement. D'ailleurs, votre auto est fermé. Je mettrai la perruque chez Mme Maigrey.

— Fais à ta guise, mon ami. J'estime que tu as peut-être tort..

— J'ai promis à l'enfant ! »

Le lendemain, quand Mme de Renouard et Max arrivèrent chez la jeune veuve, elle accourut tout en larmes les recevoir sur le seuil de la chambre : « Venez vite, elle est au plus mal ! »

Sans songer à mettre sa perruque, Max Peliquer se précipite.

« Arlequin ! » murmure la petite... Et dans un sourire, fermant ses larges yeux couleur d'azur, elle s'endort pour toujours...

. . . .

Avec les fleurs et les couronnes dont on a paré sa funèbre et mignonne couche, l'enfant, au cimetière, a emporté sa poupée.

. . . .

Un an après, on célébrait le mariage de Max et de la charmante veuve.

En souvenir du cher petit ange envolé, ils ont là, tout près d'eux, dans une élégante vitrine, le costume mauve, paille et vert !...

Et cet Arlequin jette un peu de mélancolie sur leur joyeuse ivresse.

Il faut toujours quelques larmes au fond de tout bonheur.

LA RÉGION

Un soldat de Billy-Montigny

MORT AU MAROC

Le soldat Pierre Heisene, qui faisait partie du corps expéditionnaire envoyé à Casablanca, est mort en terre africaine. Le conseil municipal de Billy-Montigny, dans sa dernière réunion, a voté une somme de 30 francs pour l'achat d'une couronne à cette victime du devoir et décidé que selon la demande formulée par la famille, son cadavre serait inhumé dans le caveau réservé aux enfants de Billy-Montigny morts pour la Patrie.

A FRAMECOURT

Singulier moyen DE SE DÉBARRASSER D'UN CRÉANCIER

Un cultivateur tente de brûler vive sa propriétaire octogénaire

Un cultivateur, âgé de 34 ans, Marcel Penet, avait acheté une maison appartenant à Mme veuve Pecqueur âgée de 85 ans, à la condition de servir une rente mensuelle à l'octogénaire en outre du prix d'achat ; de plus, la maison en question était louée à bail jusqu'en 1923 au petit-fils de la propriétaire.

Le cultivateur, fatigué de payer cette rente, résolut de tuer la vieille dame.

Dimanche soir, muni d'une bouteille d'essence minérale, il se rendit chez elle et la trouvant assise près de son feu, aspergea ses habits du liquide inflammable et y mit le feu, s'enfuyant aussitôt sans avoir été aperçu.

Mme Pecqueur appela au secours tout en se débarrassant de ses vêtements, de sorte qu'elle n'eut que les cheveux brûlés. Un passant prévint la gendarmerie et une enquête fut ouverte ; les traces de pas dans la neige conduisirent toutes à la maison de Penet qui fut soupçonné de cette tentative de meurtre.

Après avoir nié énergiquement il finit par avouer quand on eut découvert dans son jardin la bouteille ayant contenu l'essence.

Le meurtrier fut arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Saint-Pol ; l'inculpé qui jouit d'une très bonne réputation a dû agir dans un moment de surexcitation.

A RICHEBOURG-SAINT-VAAST

Un charretier se fracture le crâne

Un charretier qui conduisait un chariot appartenant à M. Leplus, fermier à Calonne-sur-la-Lys, est tombé de son siège sur la route de Richebourg à Calonne, à 200 mètres de la ferme de M. Courtois. Dans sa chute, le malheureux a eu le crâne fracturé. On a retrouvé le cadavre au milieu d'une mare de sang qu'il perdait par la bouche, les yeux et les oreilles. Une carte d'électeur trouvée dans la poche de la victime portait le nom de Louis Dequirot. Le docteur Delagny n'a pu que constater le décès.

LILLE

ESCROQUERIE NOUVEAU GENRE

De nombreux héritiers se font prendre

A la suite de nombreuses plaintes déposées au Parquet, une enquête est ouverte relativement aux agissements de plusieurs individus qui se livraient à un genre d'escroquerie tout à fait inédit.

Installés à Bruxelles, ils prenaient dans les journaux de Lille les noms des personnes aisées venant de mourir et, sur papier à lettre à en-tête imposante, portant les firmes de plusieurs compagnies d'assurance très réputées, ils adressaient aux défunts dont ils feignaient d'ignorer la mort, des lettres ainsi conçues :

Monsieur,

Comme vous n'avez pas réglé votre prime d'assurance-vie, police n°.... capital ...., j'ai le regret de vous annoncer que si vous n'avez pas expédié pour (date), la somme de..... montant de ladite prime, en cas de décès, les sommes que vous avez versées resteraient acquises à la Cie, sans que vos héritiers aient droit de réclamer, conformément à l'article..... des statuts de la Cie.

Veuillez agréer, etc.

Les sommes réclamées variaient entre cinquante et cinq cents francs. Ces lettres tombaient presque toujours entre les mains des héritiers qui, alléchés par le capital annoncé dans la lettre, ne prenaient pas soin de se renseigner davantage et envoyaient naïvement l'argent à l'adresse indiquée. Quelques jours plus tard ils annonçaient à la même adresse le décès de leur parent, et le règlement du capital assuré.

Voyant leurs lettres rester sans réponse ou revenir refusées, les héritiers, penauds, ne voulant pas avoir l'honneur d'avoir spéculé en vue d'un héritage à toucher, se taisaient et n'osaient pas porter plainte ; aussi le manège des ingénieux escrocs fit de nombreuses dupes ; cependant, furieux d'avoir été ainsi volés, MM V..., rue Henri-Loyer, et T..., rue de Paris, ont dévoilé la supercherie à la justice.

Une enquête est ouverte et il faut espérer que les audacieux exploiteurs seront promptement arrêtés.

Un photographe sans scrupules

M. Houeix, juge d'instruction, a interrogé dans la soirée d'hier un nommé F..., photographe, rue Ban-de-Wedde, inculpé d'escroquerie.

Le système employé par cet individu est des plus simples. Il se présente chez ses concitoyens, et, dans un boniment vraiment supérieur à tous les charlatans de nos places publiques, affirme qu'il est excellent photographe et fait de superbes agrandissements.

Il se fait remettre des photographies et des sommes variant entre dix et quinze francs, puis il quitte son client en annonçant que l'agrandissement commandé lui sera bientôt apporté.

C'est en vain que le client attend son retour. F... ne retourne pas où il est passé. On peut se rendre chez lui, le fameux photographe est toujours absent.

F... a non seulement opéré à Lille, mais encore dans les communes environnantes. A Saint-André ses victimes sont très nombreuses.

C'est en présence de l'affluence des plaintes que M. le procureur de la République a chargé M. Houeix d'ouvrir une instruction.

F... qui a promis de rembourser, a été laissé en liberté.

AU PARQUET

La bande des Monte-en-l'Air

M. Gobert, juge d'instruction a terminé, hier, l'enquête ouverte sur le vol commis chez Mlle Tellier, rue Nationale. Maurice Boulant et son ami Beaurepaire comparaîtront seuls devant le tribunal correctionnel. Adolphe Haestraet et ses compagnons Debock, Lenglart et Picard bénéficient d'une ordonnance de non-lieu.

Picard n'a pas été rendu à la liberté. Il est en effet recherché par le parquet de Valenciennes pour cambriolage chez Mlle Lemaire, place d'Armes, 41.

Le cambriolage de la rue Jean-Baptiste-Monnoyer

En vertu d'un mandat d'arrêt de M. Boulesteix, juge d'instruction, M. Martin, commissaire de police de la brigade mobile, a procédé, mardi matin, à Roubaix, à l'arrestation de Maurice Bosgnner, auteur du cambriolage commis chez M. Delmotte, voyageur de commerce, rue Jean-Baptiste-Monnoyer, 64.

Au moment de son arrestation il était accompagné de la nommée E. F..., qui a été laissée en liberté. Conduit devant le magistrat instructeur, Bosgnner a passé des aveux.

L'occasion fit le larron, a-t-il dit, la fenêtre était entr'ouverte, je suis entré après m'être assuré qu'il n'y avait personne.

Le vitrioleur de Roubaix

M. Boulesteix, juge d'instruction, a terminé hier l'enquête sur les exploits du jeune Eeckhout, qui vitriola son amie et trois autres personnes. Il comparaîtra prochainement devant le tribunal correctionnel.

Coup de couteau à Quesnoy-sur-Deûle

M. Houeix, juge d'instruction, vient de terminer son enquête sur une affaire de coups qui se produisit au mois d'octobre dernier et dont fut victime M. Louis Houtte, cabaretier. Elie Blomme, actuellement au 7e d'infanterie en Belgique sera jugé à une prochaine audience.

Voleur de montre à Ronchin

Jean-Baptiste Longuépée, domicilié à Ronchin qui, ces temps derniers, déroba une montre en or à M. Beugnet, laitier à Ronchin, a été interrogé hier pour la dernière fois. Il comparaîtra prochainement devant le Tribunal correctionnel.

VOLEUSE DE VÊTEMENTS

A la suite d'un vol de corsage commis mardi vers midi, au préjudice de M. Olivier Tessé, débitant de lingerie, 6, rue de la Clef, des agents de sûreté possédant le signalement de la voleuse, se mirent à sa recherche. Ils l'arrêtèrent hier, vers dix heures du matin, rue Faidherbe.

Conduite au poste de police du 1er arrondissement, elle fit un tapage infernal dans les bureaux et brisa un carreau de vitre d'une fenêtre éclairant un couloir conduisant au violon où elle fut enfermée. Finalement interrogée dans l'après-midi par M. [illegible], commissaire, elle avoua être l'auteur du vol et déclara se nommer Louise [illegible], âgée de 20 ans, marchande de [illegible], demeurant 57, rue des Tanneurs. Elle sera déférée au parquet.

Le meilleur Sucre Blanc est

Le SUCRE BEGHIN

Les cars tamponnent

RUE SOLFÉRINO

Mme veuve Noblet, demeurant à Faches-Thumesnil, était venue hier matin à Lille pour faire quelques commissions.

Vers sept heures, elle sortait de la rue Saint-Blaise pour se rendre au marché des Halles Centrales, quand, au moment où elle traversait la voie du tramway, survint le car F qui la tamponna.

L'infortunée fut précipitée sur la chaussée. Mme Noblet, qui porte des contusions sur tout le corps et notamment une blessure assez grave au tibia droit, a été transportée à l'hôpital de la Charité.

SUR LA GRAND'PLACE

Mercredi matin, vers 11 h. 1/4, un car H se dirigeant vers la gare, venait de se mettre en marche après s'être arrêté à l'arrêt fixe de la Grand-Place, quand un homme voulut traverser la voie. Mal lui en prit. Pris en écharpe, le malheureux fut projeté sur le pavé et bien que le wattman eût serré son frein, il roula sous la lourde machine. Par suite de l'humidité le tramway roula encore quelques mètres, entraînant l'infortuné avec lui. Après avoir fait reculer le car, le wattman et des passants relevèrent l'infortuné et le transportèrent à la pharmacie Leclercq, Grande-Place, où les premiers soins lui furent donnés. Le blessé, M. Alfred Bèle, 50 ans, demeurant 78, rue de Paris, à Lille, porte de nombreuses contusions ainsi que des déchirures musculaires à la cuisse droite.

M. Bèle, après avoir reçu des soins, a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

Envoyez 1 fr. 50 à P. Clément, phien, 28, rue de Grammont, Paris, et vous recevrez franco avec un almanach gratis, une boîte de Pilules Suisses, le meilleur remède contre les MAUX D'ESTOMAC et la CONSTIPATION. 6661

La question des tramways

On sait qu'au cours de l'avant-dernière séance du Conseil, il avait été décidé que l'administration municipale demanderait à la Compagnie des tramways des concessions autres que celles obtenues, et une nouvelle réunion de la commission mixte.

Jusqu'ici aucune réunion n'a été tenue. La municipalité a pressenti, ces jours derniers, la Compagnie, mais cette dernière n'a pas encore fait connaître sa réponse.

Elle fait la sourde oreille, nous disait hier un membre de la commission mixte, et il est absolument impossible de prévoir si elle consentira à assister à l'assemblée où seront traitées les questions qui pourraient exiger une prompte solution.

Dans la journée d'hier la Compagnie, en conformité des décisions prises il y a déjà plusieurs mois, a apposé dans les cars l'affiche suivante :

Il est rappelé à MM. les voyageurs que par application de l'art. 13 du décret du 16 juillet 1907, il est interdit d'entrer dans les voitures ou d'en sortir autrement que par les accès réservés à cet effet.

En conséquence, MM. les voyageurs sont priés de ne pas passer par la porte séparant les deux classes, laquelle est réservée au receveur pour effectuer son service.

Comme on peut en juger la Compagnie ne semble pas décidée à revenir à l'ancienne tolérance.

Etablissements PICHA, Hellain (Nord). Dalles spéciales pour trottoirs, cours, porches [illegible]

MÉFAIT DE LA GELÉE

Mercredi matin, vers neuf heures, Mme Stéphanie Bernard, 66 ans, habitant rue Neuve, 19, courait sur la Grande-Place dans l'intention de prendre le tramway, quand soudain, elle glissa et tomba sur la chaussée. Transportée de suite dans le kiosque situé près de la Colonne commémorative, elle reçut aussitôt les soins d'un docteur. Mme Bernard, qui s'est fracturé le péroné droit a été reconduite à son domicile.

DERNIÈRE HEURE

(NOS DÉPÊCHES)

LE DÉSASTRE ITALIEN

Les secousses continuent

Palerme, 6 janvier.

Les secousses de tremblement de terre à Messine continuent. Hier, vers midi, deux secousses plus fortes ont provoqué une panique.

La navigation dans le détroit de Messine

Rome, 6 janvier.

Le ministère de la marine a ordonné des dispositions pour rétablir des services de navigation dans le détroit de Messine. Les phares et les postes de signalement étant détruits, on aura recours temporairement à des moyens provisoires.

L'activité du Vésuve

Naples, 6 janvier.

L'alarme a couru hier à Naples, en raison d'une secousse ressentie au Pausilippe, et l'on constate que le Vésuve est de nouveau en activité. On vient de consulter à ce sujet un homme des plus compétents, le professeur di Lorenzo. Il a répondu que la prétendue secousse ressentie au Pausilippe était une fausse alarme. M. di Lorenzo assure que le tremblement de terre de Messine n'a eu absolument aucun rapport avec l'Etna, le Stromboli. Naples n'a rien à craindre pour le réveil de l'activité du Vésuve. Ce réveil arrive normalement et il était prévu par les spécialistes. Après l'immense éruption de 1906, le Vésuve est resté tranquille deux ans ; mais maintenant il commence à ouvrir de nouvelles bouches dans le cratère d'où monte une légère fumée. Ce cratère pourrait s'élever peu à peu en hauteur jusqu'au moment où il s'écroulerait de nouveau, il provoquera une pluie de cendres, mais cette perspective est très lointaine.

Les mesures du gouvernement italien

Rome, 6 janvier.

Une dépêche de M. Bertolini, ministre des travaux publics, à M. Giolitti, dit :

J'ai visité la côte de la Calabre, au nord de Reggio, Villa-San-Giovanni et Bagnara. Le service est satisfaisant. Au contraire, à Scylla, l'organisation manquait ; mais j'ai invité le croiseur « Lombardia » à concentrer ses efforts sur Scylla. J'ai aussi visité la côte vers Faro, où les services sont organisés d'une manière satisfaisante. La population sur plusieurs points commence à se ranimer.

Les désinfectants sont arrivés.

La proclamation de l'état de siège rend efficaces les services publics.

M. Bertolini a eu, dès son arrivée à Rome, une conférence avec le général Dechaurand, commandant militaire.

On a décidé de bâtir des baraques provisoires sur la route de Reggio à Campo, dans des localités favorables au point de vue hygiénique, loin des centres d'infection ; on a commencé à loger plusieurs familles dans les baraques élevées par les matelots italiens.

Un commissaire royal a assumé la direction des services municipaux.

La société de secours aux blessés

Naples, 6 janvier.

Le consul de France attendait les dames à la gare et a adressé au vicomte d'Harcourt et à M. de Nantois quelques paroles fort aimables. Il était accompagné du vice-président de la Croix-Rouge de Naples et du chirurgien de l'hôpital improvisé auquel les infirmières sont affectées.

« Nous vous confions nos malades et nos blessés, leur a-t-il dit, pour que vous les aimiez et que vous les consoliez ; nous vous bénissons au nom de la Croix-Rouge universelle ».

Les dames se sont rendues immédiatement à l'hôpital, où les attendait la princesse Torella, vice-présidente de la Croix-Rouge.

Tous les blessés qui sont là ont perdu un ou plusieurs des leurs. Ils sont résignés, anéantis, mais il y a de la terreur dans leurs yeux. L'un d'eux est resté deux jours sous les décombres. Il a vu mourir à côté de lui ses deux filles et sa sœur. Cet hôpital qui se compose de deux cents lits est une école qu'on a transformée en quarante-huit heures. L'une des deux équipes envoyées par la Société de secours aux blessés a pris immédiatement le service de nuit. Elle sera remplacée le lendemain par l'autre équipe. Le roulement continuera de se faire régulièrement entre elles.

M. RIBOT et l'« Alliance Républicaine Démocratique »

Paris, 6 janvier.

Nous lisons dans le *Temps* :

On sait qu'au scrutin de dimanche dernier, dans le Pas-de-Calais, M. Alexandre Ribot a été élu sénateur avec quatre candidats de l'Alliance républicaine démocratique, sur la liste desquels il avait accepté de figurer solidairement. Ici même, M. Adolphe Carnot déclarait hier que l'Alliance républicaine avait fait sienne la candidature de M. Ribot, non pas seulement à cause de la haute probité intellectuelle et de la valeur morale que représente l'ancien président du Conseil, mais parce que les déclarations de ce dernier avaient été si nettement républicaines que le comité de l'Alliance républicaine démocratique aurait pu lui-même les signer.

A la suite de ces circonstances, le bruit a couru que M. Alexandre Ribot, qui fait partie du comité directeur de la fédération républicaine (groupe Thierry-Méline), allait se faire inscrire à l'Alliance démocratique.

Un de nos collaborateurs a vu hier à ce sujet le nouveau sénateur du Pas-de-Calais, qui lui a fait les déclarations suivantes :

— Je compte beaucoup d'amis dans le groupe de l'Alliance républicaine démocratique, et parmi eux mes collègues du Pas-de-Calais, avec qui je me suis présenté devant les électeurs. Je crois qu'il serait utile d'effacer des divisions qui n'ont plus aujourd'hui leur raison d'être, de grouper dans une action commune tous les républicains sincères autour d'un programme bien défini, qui n'exclurait ni la prudence et la fermeté dans l'action quotidienne, ni la hardiesse dans les réformes sociales et démocratiques.

Je travaillerai autant qu'il dépendra de moi à ce rapprochement.

Mais je ne vois aucune raison de me séparer de mes amis du comité directeur de la fédération républicaine et notamment de son président, M. Joseph Thierry, qui est dans les mêmes idées que moi sur la direction à donner à notre association.

Les déclarations de M. Adolphe Carnot, que je viens de lire dans le « Temps », sont excellentes. Je souhaite que le comité de l'Alliance républicaine démocratique s'en inspire de plus en plus pour traduire dans les faits les formules sur lesquelles nous sommes d'accord.

Notre collaborateur a ensuite demandé à M. Alexandre Ribot son sentiment sur certains articles, qui le représentent comme ayant été à la Chambre l'un des pivots de la politique clémenciste.

M. Ribot a répondu en souriant :

— Personne ne prend au sérieux ce genre de polémiques dont on reconnaît aisément la marque de fabrique.

M. Clémenceau fait sa politique qui est bien la sienne et pour laquelle il n'a pas besoin de notre appui. C'est une malice un peu grosse de le présenter comme ne pouvant se passer de mon concours et de celui de mes amis.

La vérité est que nous ne faisons pas d'opposition systématique, que nous avons voté contre le ministère toutes les fois qu'il nous a paru avoir tort. Cela ne m'a pas empêché de l'aider de mon vote et de ma parole lorsque l'intérêt national m'a paru engagé, comme dans les événements du Midi, et nos affaires extérieures. Je crois avoir, en le faisant, rendu service non pas au ministère mais à la France, et je ne pense pas que personne puisse me le reprocher.

Nous devrions songer un peu plus au pays, un peu moins à toutes ces querelles de partis et à toutes ces compétitions ministérielles.

AU MAROC

La reconnaissance de Moulai-Hafid

Tanger, 6 janvier.

La reconnaissance officielle de Moulai Hafid par les puissances est depuis hier un fait accompli. Tous les représentants étrangers ayant reçu l'assentiment de leurs gouvernements, une note collective notifiant la reconnaissance dont les termes ont été arrêtés par la France et l'Espagne, a été remise par le ministre du Portugal, doyen du corps diplomatique, au représentant du sultan à Tanger.

L'application de la peine de mort

Chez le bourreau

Paris, 6 janvier.

Nous avons tenté de voir, cet après-midi, dit un confrère du soir, M. Deibler dans sa petite maison de Billancourt, mais l'exécuteur des hautes œuvres est invisible.

Néanmoins, une personne, amie de M. Anatole, a bien voulu nous dire que le bourreau était depuis quelques jours constamment au dehors.

— M. Deibler a été appelé ce matin même au ministère de la justice nous dit-il. Il a eu une entrevue avec le directeur des affaires criminelles.

Il paraît qu'une liquidation doit être faite et que M. Deibler va être appelé à procéder à plusieurs exécutions, consécutivement.

Les bandits du Nord, les premiers seraient exécutés.

LES INCULPÉS DE DRAVEIL

Versailles, 6 janvier.

M. Argeliès, député de Seine-et-Oise, auteur d'une proposition d'amnistie pour les inculpés de Draveil-Vigneux et Villeneuve-St-Georges, a été reçu aujourd'hui par MM. Clémenceau et Briand.

M. Clémenceau lui a déclaré que c'était sur sa demande que le Conseil des ministres avait décidé le dépôt d'une proposition d'amnistie. Conformément à l'usage, le garde des sceaux a été chargé d'établir un projet qui, dans l'esprit du Gouvernement doit s'appliquer uniquement aux incidents de Vigneux et de Villeneuve-Saint-Georges.

M. Argeliès a demandé au président du Conseil de bien vouloir comprendre dans le projet d'amnistie certains délits de presse et faits connexes commis à l'occasion des troubles, tels que ceux qui ont motivé les condamnations de M. Méric et Marchal pour articles dans la Guerre sociale et Georges Dureau, arrêté à Villeneuve et condamné à 3 ans de prison par la Cour d'assises de Versailles.

M. Clémenceau a répondu à M. Argeliès que si personnellement il était désireux de la plus large extension de l'amnistie, il convenait cependant de s'en remettre au garde des sceaux pour déterminer les faits pouvant être connexes.

La Cour d'assises se prononcera après le procès Albinet

La décision prise par le Conseil des ministres de déposer un projet d'amnistie en faveur des personnes poursuivies pour leur participation aux événements de Draveil et de Villeneuve-Saint-Georges entraîne la prochaine mise en liberté des huit inculpés cités à comparaître le 11 janvier devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise. Mais c'est à la Cour d'assises qu'il appartient de se prononcer sur cette libération. Elle ne pourra le faire que lorsqu'elle aura terminé le procès de la bande Albinet, commencé hier et qui se poursuivra aujourd'hui et demain.

Ce n'est donc que demain soir ou vendredi que la Cour d'assises de Versailles pourra mettre en liberté les inculpés de Draveil.

L'affaire Steinheil

Le noctambule et le chauffeur mystérieux

Paris, 6 janvier.

Deux commissions rogatoires données par André au service de la Sûreté sont revenues au juge d'instruction.

La première concernait la présence d'une personne qui se serait dissimulée dans l'impasse Ronsin la nuit du crime ; la seconde le stationnement d'une automobile à proximité de l'impasse, cette même nuit.

Sur le premier point, il a été établi qu'en effet, à minuit et demi, dans la nuit du 30 au 31 mai, le locataire d'une maison voisine de la villa avait vidé sa boîte à ordures dans un renfoncement, ce qui avait fait croire qu'il cherchait à se cacher. Ce locataire, interrogé, a déclaré qu'il était resté quelques instants à la lumière et qu'il n'avait rien remarqué d'anormal.

Sur le second point, il a été démontré qu'une automobile avait bien stationné rue de Vaugirard à cinquante mètres environ de l'impasse Ronsin et fut remarquée par deux personnes qui, sans se rappeler le numéro du véhicule, déclarent qu'elle présentait l'aspect d'une voiture de place.

Les efforts de M. André portent sur les recherches [illegible] en vue de [illegible] le chauffeur qui devrait se faire [illegible].

On attache à cette piste une très grande importance.